

## FORMATION D'ARBITRE REGIONAL VTT

La Commission Régionale du Corps Arbitral met en place cet hiver une formation d'arbitre régional VTT, où seront abordés les points suivants de la réglementation :

- organisation générale du sport cycliste
- réglementation VTT (cross-country, trial, descente).

### **Conditions :**

- Etre licencié à la FFC en 2012
- Avoir 16 ans minimum en 2012

### **FORMATION et EXAMEN**

Une journée de formation sera organisée le **samedi 17 mars**, de 9 h à 15 h, au stade des Fauvettes, rue de Paris, à Domont (95).

L'examen se déroulera de 15 h à 17 h, et comportera deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

Le repas sera pris en commun et sera à la charge des candidats.

### **Barème :**

- épreuve écrite : 40 points
- épreuve orale : 10 pts

### **REUSSITE A L'EXAMEN**

Un candidat sera reçu s'il obtient une note à l'examen supérieure ou égal à 35 points sur 50. De plus, il s'engage à intervenir en tant que stagiaire sur l'une des deux premières manches de la Coupe d'Ile de France VTT cross-country.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact auprès de :

Jean-François MAILLET, président de la Commission Régionale du Corps Arbitral, par téléphone au 06.20.14.18.43 ou par mail : [arbitrecif@orange.fr](mailto:arbitrecif@orange.fr)